



Lundi 7 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARC DES SPORTS

Parc des Sports : une polémique politicienne qui n'a pas lieu d'être.

La réaction de l'ancien maire M. Jean-Luc Rigaut est difficilement compréhensible. Au lieu de se réjouir de ce dénouement heureux, il tente une polémique politicienne qui n'a pas lieu d'être.

En respectant la décision préfectorale de fermeture du Parc des Sports nous avons appliqué le principe de précaution le plus élémentaire que M. Rigaut qualifie « d'incohérent ». Il en allait de la responsabilité de la Ville et il n'est pas question de tergiverser avec la sécurité des personnes, quand bien même cette fermeture temporaire a bouleversé le fonctionnement du Parc des Sports. Grâce à la réactivité des services de la Ville, des solutions de relocalisation ont été trouvées pour chaque club sportif pendant toute la durée de la fermeture.

Cette homologation qui vient d'être rendue n'a été possible qu'après la reclassification des installations sportives en catégorie de niveau B, condition posée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, représentant l'Etat, pour lever le moindre doute sur la sécurité du site. La Ville a suivi les recommandations du cabinet d'expertise EGIS qu'elle a mandaté dès le mois de juillet, et a fait procéder aux diagnostics nécessaires, qui ont été rendus en novembre dernier. Toutes ces démarches étaient indispensables pour parvenir à la réouverture en toute sécurité du Parc des Sports. En revanche, le rapport remis par EGIS le 24 juillet, que nous avons présenté à la sous-commission du 7 août, nous a été refusé car ce rapport ne présentait qu'une méthodologie et non pas des résultats.

Pour mettre les points sur les i, rappelons les faits. C'est en juillet 2019 que la société SOCOTEC, mandatée pour un contrôle de la structure, avait fixé une cotation de vétusté de niveau C et réclamé un diagnostic complémentaire pour évaluer les actions à mener. Pendant près d'un an, la précédente municipalité n'a engagé aucune action en ce sens. Lorsque le dossier a été soumis à la commission d'homologation, celle-ci lui a été refusée à l'unanimité le 24 juin 2020, sur la base même des mises en garde formulées par la SOCOTEC.

Enfin, nous rappelons que ce n'est pas la Ville qui « convoque » la sous-commission d'homologation. Celle-ci se réunit une fois qu'elle dispose d'un dossier conforme, ce que la Ville a fourni après réalisation des diagnostics nécessaires.

Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel communication@annecy.fr

www.annecy.fr / www.facebook.com/VilleAnnecy / www.instagram.com/villeannecy

